

La prime d'activité

fin décembre 2019

n° 16

Avril
2020

Fin décembre 2019, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, résidant en France entière, est estimé à 4,39 millions de foyers (contre 4,23 millions de foyers observés fin septembre). Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,42 milliards d'euros au dernier trimestre 2019, en progression de 1,7 % par rapport au trimestre précédent (données comptables).

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits d'octobre, novembre et décembre (données statistiques) seraient également orientées à la hausse par rapport au trimestre précédent (+ 2,4 %). Nette des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, leur croissance observée au troisième trimestre 2019 semble se confirmer ce trimestre (+ 3,1 %). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en hausse de + 4,0 %, mais, net des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, il connaîtrait une croissance plus modérée (+ 2,8 %).

AVERTISSEMENT

La publication *Prime d'activité Conjoncture* a changé de source statistique et de méthode de dénombrement. Elle s'appuie dorénavant sur des données consolidées sur six mois, dénommées « données définitives », constituant les statistiques de référence. L'utilisation des données définitives conduit à **décaler le calendrier de publication d'un mois**. La publication paraît désormais en janvier, en avril, en juillet et en octobre.

[Lisez-moi](#)

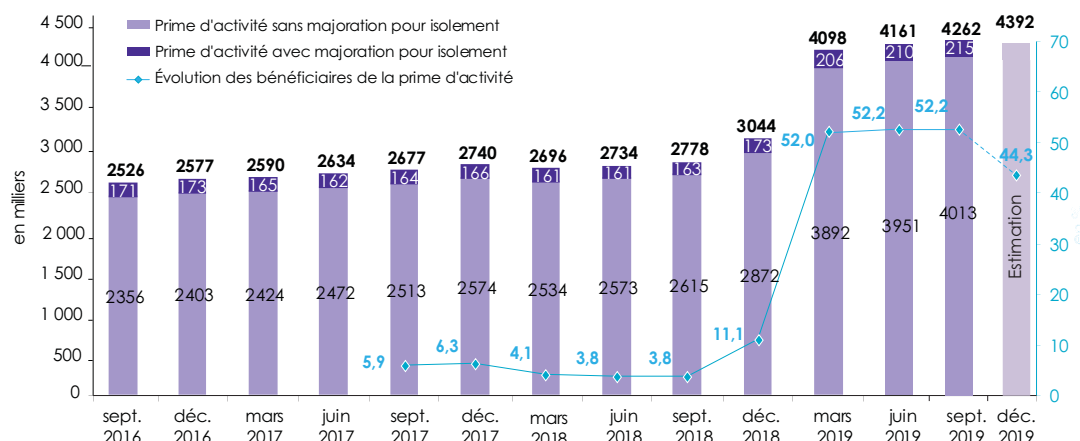
La situation de décembre 2019, en bref

Fin décembre 2019, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, résidant en France entière, est estimé à 4,39 millions de foyers, correspondant à une hausse des effectifs de 1,35 million entre fin 2018 et fin 2019 (soit + 44,3 %, [graphique 1](#)). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,42 milliards d'euros au dernier trimestre 2019, en progression de 0,98 milliard d'euros par rapport au dernier trimestre 2018 ([encadré](#)).

Les données définitives de septembre 2019

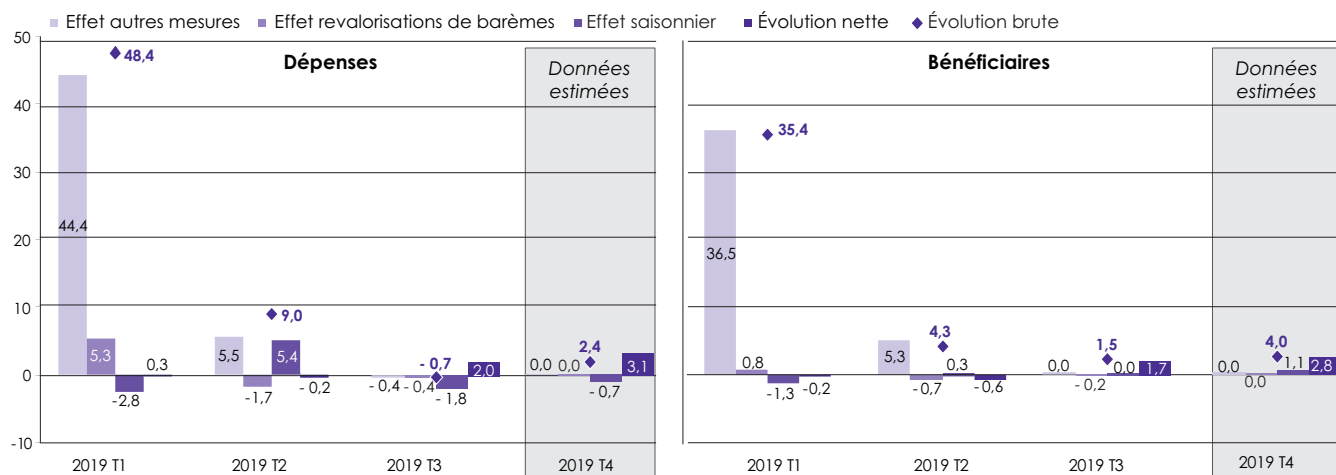
Selon les données définitives de septembre 2019, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé la prime d'activité à 4,23 millions de foyers, pour un montant moyen de 185 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 15), le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité était estimé à 4,26 millions fin septembre 2019, soit une surestimation de 33 000 foyers. Les effectifs connaissent une croissance de 52,2 % entre septembre 2018 et septembre 2019, liée principalement à l'élargissement du nombre d'éligibles à la prime d'activité du fait de la mise en place de la revalorisation de 90 euros du montant maximum de la bonification individuelle, et, de manière plus marginale, à la hausse du montant forfaitaire revalorisé en août 2018. Le nombre de foyers sans majoration de leur allocation pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître augmente de 53,4 % en un an, les effectifs atteignant 4,01 millions fin septembre 2019. Quant aux bénéficiaires de la prestation percevant une majoration pour isolement, leur nombre s'élève à 215 000 foyers, connaissant une croissance annuelle de 32,5 %, entre septembre 2018 et septembre 2019.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) – données définitives



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* de la prime d'activité (en %)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. * Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

L'évolution du nombre moyen de bénéficiaires et des dépenses de prime d'activité en mois de droit peut être analysée en distinguant la composante tendancielle des autres effets (modifications du barème, impact des mesures nouvelles et variations saisonnières). Les dépenses versées au titre des droits de juillet, août et septembre 2019 sont en recul de 0,7 % en données brutes par rapport au trimestre précédent, la tendance à la hausse observée ce trimestre étant compensée par les contributions négatives de la revalorisation du barème, des mesures nouvelles et des variations saisonnières (graphique 2). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires connaît une croissance de +1,5 %, l'effet saisonnier étant nul et la revalorisation de la bonification individuelle étant supposée ne plus avoir d'impact sur les effectifs. En neutralisant les effets saisonniers, les revalorisations et les mesures nouvelles, les dépenses sont en hausse de +2,0 % et les effectifs augmentent de +1,7 %. Dans la précédente publication (n° 15), ces évolutions avaient été surestimées (+2,6 % pour les dépenses et +2,2 % pour le nombre de bénéficiaires), à la suite d'une surestimation des évolutions brutes.

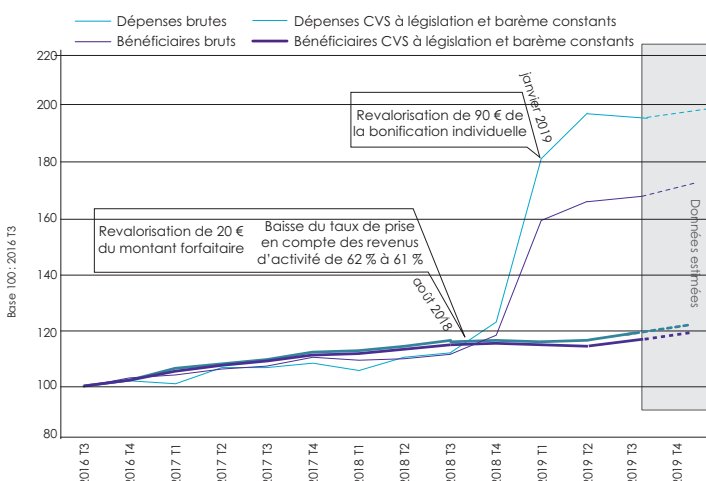
Au dernier trimestre 2019, les dépenses connaîtraient une progression de 2,4 % et le nombre de bénéficiaires augmenterait de 4,0 %. Nets des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, les dépenses et les effectifs présenteraient une croissance relativement proche respectivement 3,1 % et 2,8 %, confirmant la tendance à la hausse observée au trimestre précédent.

Comprendre les évolutions de longue période

Depuis la mise en place de la prime d'activité, les dépenses et le nombre moyen de bénéficiaires ont connu une croissance continue en données brutes (de respectivement +1,5 % et +1,4 % en moyenne chaque trimestre), suivie d'une très forte hausse au dernier trimestre 2018, puis d'une accélération au premier trimestre 2019, en lien avec la revalorisation de la bonification individuelle (graphique 3). La progression s'est nettement ralentie au cours des trois trimestres suivants.

En tendance, c'est-à-dire une fois neutralisées des revalorisations de barèmes, des autres mesures réglementaires et de la saisonnalité, les dépenses et les effectifs ont augmenté respectivement de 2,0 % et 1,8 % en moyenne chaque trimestre jusqu'au troisième trimestre 2018, en lien avec la baisse continue du chômage observée sur la période. Depuis la revalorisation de la bonification individuelle, les évolutions tendanciennes des dépenses et des bénéficiaires connaissent une relative stabilité aux deux premiers trimestres 2019, suivie d'une hausse aux deux trimestres suivants. Cette croissance pourrait résulter de la poursuite de la montée en charge de la mesure d'augmentation de la prime d'activité ou de la hausse tendancielle de la prestation.

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ de la prime d'activité chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾, en base 100)

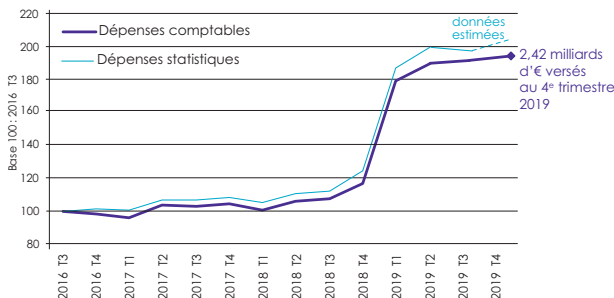


Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. (1) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. (2) Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.

ZOOM SUR LES DÉPENSES

Les masses financières de prime d'activité connaissent une croissance de 75,4 % entre 2018 et 2019 selon les données comptables et de 73,8 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Ces évolutions annuelles relativement proches recouvrent des fluctuations infra-annuelles différentes (définitions dans [Lisez-moi](#)). Fin 2018, les dépenses en « mois de droit » présentent une croissance plus rapide que les dépenses comptables, à la suite de la revalorisation de 90 euros de la bonification individuelle. Celle-ci a été mise en œuvre en janvier 2019, mais applicable sur les droits dès le mois d'octobre 2018. Concernant les dépenses comptables, la rétroactivité de la mesure a engendré de nombreux paiements sous forme de rappels début 2019. Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » et donc de neutraliser les effets de gestion (en repositionnant convenablement les ajustements tardifs de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires. Sur une période de plusieurs trimestres, les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches (graphique).

Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses en mois de droit versées au titre de la prime d'activité chaque trimestre (données brutes, en base 100)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser) et Agence comptable. Champ : Caf - France entière.